



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud + Communauté d'intérêt touristique des Alpes
vaudoises (CITAV)

STRATÉGIE DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE AUX ALPES VAUDOISES

Un deuxième paquet de mesures pour un montant de 6,7 millions est soumis au Grand Conseil

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un deuxième projet de décret de soutien aux Alpes vaudoises (soutien aux Alpes vaudoises 2016-2023) pour un montant d'aides à fonds perdu de près de 6,7 millions. Les stations de Leysin, des Diablerets et de Rougemont sont concernées. Cette décision s'inscrit dans la suite du processus entamé en mars 2016 avec le premier train de mesures, pour un montant de 13 millions.

En adoptant ce second EMPD de soutien aux Alpes vaudoises, le Conseil d'Etat poursuit un processus très important qui permet aux acteurs du terrain de financer des aménagements ou travaux souhaités et nécessaires pour toute une région. Ce deuxième décret permet de cofinancer les projets suivants : modernisation du télésiège débrayable Le Fer-Combe de Brion-Mayen-Tête d'Aï, au maximum à hauteur de 5,9 millions, porté par Télé Leysin-Col des Mosses-La Lécherette SA ; création d'une piste de ski Scex Rouge - Cabane des Diablerets, au maximum à hauteur de 250'000.- porté par Gstaad 3000 AG ; remplacement du va-et-vient Les Gouilles - La Videmanette, au maximum à hauteur de

106'000.- et enfin d'enneigement mécanique La Videmanette étape 1 (intermédiaire), au maximum à hauteur de 535'000.-, portés par Bergbahnen Destination Gstaad AG. Aux 6,7 millions d'aides à fonds perdu versés par le canton s'ajoute encore un prêt fédéral (LPR) à hauteur de 4,2 millions. Le coût total des projets concernés s'élève à 16,7 millions. Le taux de subventionnement global avoisine donc les 65%.

La politique entérinée par le Conseil d'Etat, a pour objectif de clarifier les axes de soutien économique du Canton de Vaud aux Alpes vaudoises pour les années 2016-2023 et de proposer une ligne d'intervention cantonale en matière d'infrastructures de mobilité, de tourisme 4-saisons, d'hébergement, de remontées

mécaniques et de mesures environnementales, ces cinq thématiques étant indissociables pour relever les défis structurels de l'économie des Alpes vaudoises. Le Conseil d'Etat a en outre fixé quatre critères stricts qui donnent lieu à l'éligibilité des mesures de soutien: faisabilité financière, économique, territoriale et environnementale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mai 2017

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 ; DECS, Lionel Eperon, chef du SPECO, 021 316 63 98 ; CITAV, Jean-Marc Udriot, président, 079 658 21 72

[EMPD 373 - financement projets Alpes vaudoises](#)